

Au sein de la voie générale et technologique, la classe de seconde permet de consolider la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, afin de réussir la transition du collège au lycée.

Elle prépare les élèves au choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique, dans l'objectif d'une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur et au-delà de leur insertion professionnelle.

### 2<sup>de</sup> générale et technologique (hors 2<sup>de</sup> série STHR, voir p. 2) : enseignements et volumes horaires

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS *	HORAIRE ÉLÈVE
<b>1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU PLUS PARI MI LES SUIVANTS :</b>	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (a)	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (b)	3 h
<b>1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU PLUS PARI MI LES SUIVANTS :</b>	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (b)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (b)	3 h
Pratiques professionnelles (b)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

\* Il est possible de choisir 0, 1 ou 2 enseignements optionnels.

(a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.  
 (b) Ces enseignements sont proposés dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.